

Interlocuteur

ENEDIS: Patrick BAYARD

Pour tout contact

Interlocuteurs

Mr. RACAT Philippe

ENTREPRISE

(Chef de chantier)

D'ELAGAGE:

☎ : 06.07.97.56.73

Mr. TISLER Gilbert

(Gérant)

☎ : 03.84.94.76.62

Objet :

Elagage d'arbre à proximité du Réseau

Electrique.

Départs : **LONGEVILLE et**

VALMONT poste SAINT AVOLD

MAIRIE

36 Bd de Lorraine

57500 SAINT AVOLD

Luxeuil les bains, le 27/10/2022

Madame, Monsieur,

Nous entreprenons régulièrement des opérations d'élagage et d'abattage d'arbres au voisinage des lignes électriques aériennes afin de se prémunir contre les dommages pouvant être causés aux lignes et aux ouvrages électriques et assurer ainsi une qualité d'alimentation électrique constante pour nos clients.

A ce titre ENEDIS, a passé un marché avec l'entreprise d'élagage SARL BOURASSIN-SCHOUWEY afin de procéder aux travaux qui s'imposent conformément à l'arrêté technique interministériel du 17 mai 2001, fixant les conditions d'entretien de la végétation à proximité des lignes électriques et selon le cahier des charges fixé par le contrat qui la lie à ENEDIS, dans le respect des règles de l'art en matière d'élagage.

Afin d'en informer les habitants et pour faciliter notre tâche, nous vous joignons un modèle d'affiche que vous pourrez apposer aux lieux d'affichage de la commune.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'agence de fiabilisation et d'exploitation des réseaux.

ENEDIS - Lorraine
Cellule Hypervision
2 Boulevard Dr Cattenoz,
54600 Villers-lès-Nancy

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU



Entreprise Prestataire
SARL BOURASSIN-SCHOUWEY
10 Rue Aristide BRIAND
70300 LUXEUIL les BAINS
Tél. – Fax : 03.84.94.76.62

Courriel : bourassin-schouwey@wanadoo.fr

Commune SAINT AVOLD.

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants, que des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres vont être entrepris, dans le cadre du plan d'entretien et maintenance de la ligne électrique **20 KV LONGEVILLE** poste **SAINTE AVOLD**, sur le territoire de la commune.

A partir du 02/11/2022

Ces travaux ont été confiés par ENEDIS, à l'entreprise :

SARL BOURASSIN-SCHOUWEY
10 Rue Aristide BRIAND
70300 LUXEUIL les BAINS
Tél. – Fax : 03.84.94.76.62

Courriel : bourassin-schouwey@wanadoo.fr

ENTREPRISE
QUALIFIÉE



QualiTerritoires

Entreprise de travaux forestiers habilitée à réaliser l'élagage à proximité des lignes électriques

A SAVOIR : Dans l'éventualité, où la ligne traverse un cours d'eau, les rémanents suite à l'élagage, seront éloignés de la berge afin d'éviter d'être emmenés en cas de crue ou d'inondation.
RAPPEL : Les rémanents issus de l'élagage sont rangés et laissés à disposition du propriétaire du terrain à qui ils appartiennent, l'entreprise n'est pas tenue d'évacuer les produits de coupe.

ENEDIS - Lorraine
Cellule Hypervision
2 Boulevard Dr Cattenoz,
54600 Villers-lès-Nancy

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU



Entreprise Prestataire
SARL BOURASSIN-SCHOUWEY
10 Rue Aristide BRIAND
70300 LUXEUIL les BAINS
Tél. – Fax : 03.84.94.76.62

Courriel : bourassin-schouwey@wanadoo.fr

Commune SAINT AVOLD.

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants, que des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres vont être entrepris, dans le cadre du plan d'entretien et maintenance de la ligne électrique **20 KV VALMONT** poste **SAINTE AVOLD**, sur le territoire de la commune.

A partir du 02/11/2022

Ces travaux ont été confiés par ENEDIS, à l'entreprise : **SARL BOURASSIN-SCHOUWEY**

ENTREPRISE
QUALIFIÉE



QualiTerritoires

10 Rue Aristide BRIAND
70300 LUXEUIL les BAINS
Tél. – Fax : 03.84.94.76.62

Courriel : bourassin-schouwey@wanadoo.fr

Entreprise de travaux forestiers habilitée à réaliser l'élagage à proximité des lignes électriques

A SAVOIR : Dans l'éventualité, où la ligne traverse un cours d'eau, les rémanents suite à l'élagage, seront éloignés de la berge afin d'éviter d'être emmenés en cas de crue ou d'inondation.
RAPPEL : Les rémanents issus de l'élagage sont rangés et laissés à disposition du propriétaire du terrain à qui ils appartiennent, l'entreprise n'est pas tenue d'évacuer les produits de coupe.